

Vacances annulées

Par [JFB](#) le ven 26/06/2009 - 11:38

Un hôtel charmant et calme au bord de la mer, des repas gourmands, de magnifiques paysages à découvrir: telle peut être l'image idyllique de vacances parfaites, organisées et sereines. Malheureusement, la période qui se devrait d'être la plus détendue de l'année se transforme parfois en cauchemar : «Désolé, votre agence de voyage vient de faire faillite et ne pourra plus assurer les services de votre voyage». Les frais sont engagés, l'hôtel réservé, que faire dans ce cas?

Il existe 1100 agences de voyage en Hongrie, dont en moyenne une ou deux déposent le bilan chaque année. Dans le meilleur des cas, les clients sont avertis avant le départ et peuvent à la hâte rechercher d'autres options de vacances, mais il arrive souvent que cette mauvaise nouvelle soit annoncée à l'aéroport, le jour du départ ou, dans le pire des cas, du retour, obligeant les vacanciers à prolonger leur séjour à leurs frais.

Les causes de ce phénomène sont multiples : le cercle vicieux de l'endettement des petites agences envers leurs partenaires, pour cause de voyages à bas prix et non-rentables, le préfinancement insuffisant des voyages organisés, les offres «last-minutes», les placements financiers risqués, le monopole et la position de leadership des grandes chaînes internationales et, cette année, la crise économique.

Normalement les bureaux doivent rendre les montants avancés aux victimes. En cas d'insolvabilité des compagnies, le dédommagement des clients se fait par le bureau d'assurance des compagnies liquidées, à l'aide des cautions et garanties obligatoirement déposées sur un compte d'assurance. Si les sommes déposées sont insuffisantes, la dernière chance des clients pour se voir rembourser est l'action en justice, longue et risquée.

Face à ce phénomène, la meilleure méthode de protection est la prévention : à l'aide des forums sur Internet et des bases de données de MKEH (Autorité Hongroise des Licences des Activités Commerciales), on peut s'informer sur les références des agences et faire son choix à l'aide de données fiables. Et si le pire est arrivé, déposons des demandes de dédommagement auprès du bureau du tourisme et

battons nous pour nos vacances!

Kata Bors

•
Catégorie
Agenda Culturel